Une tâche politico-sociale : la réalisation d'installations sportives

Autor(en): Baumgartner, Urs

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale

de gymnastique et de sport Macolin

Band (Jahr): 39 (1982)

Heft 7

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-997219

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



AMÉNAGEMENTS SPORTIFS

Une tâche politico-sociale:

La réalisation d'installations sportives

Urs Baumgartner

Depuis 1976 à la tête de la section des subventions fédérales de l'EFGS, rattachée elle même à la division du sport de la jeunesse et des adultes, Urs Baumgartner a publié, dans le «Journal suisse des entrepreneurs», un article sur le sens des installations de sport et la meilleure façon de les réaliser. Les différents points de vue à partir desquels il analyse son sujet aboutissent à la confection d'une image d'ensemble riche et variée qui devrait permettre à la majorité des lecteurs d'y trouver un intérêt. (Y. J.)

Ces dernières années ont permis de mettre davantage en évidence l'importance du sport pour la santé et sa portée sociale. Sa pratique n'est toutefois possible que si l'on dispose d'un nombre suffisant d'installations appropriées pour la part de la population effectivement et potentiellement sportive.

L'activité sportive est l'une des mesures préventives possibles pour pallier le manque de mouvement et les dommages qui en résultent pour la santé. Les fonctions inhérentes au sport ou qui lui sont attribuées (et qui sont la plupart du temps formulées de façon hypothétique) ont des répercussions directes et indirectes aussi bien sur le sportif lui-même que sur l'environnement social.

Signification et fonctions des installations de sport

Des installations appropriées sont la condition préalable à l'exercice de la plupart des sports. Les différents groupes d'utilisateurs ont des exigences quant au fonctionnement de ces installations qui ne semblent que partiellement réalisables en même temps. Les installations de sport devraient en effet être appropriées aux sports et à la performance, c'est-à-dire qu'elles devraient permettre l'exercice d'un ou plusieurs sports. Par ailleurs, elles devraient également être appropriées aux loisirs. Selon leur type d'organisation et d'exploitation, les installations de sport sont donc destinées à l'activité sportive informelle (sport de loisirs), formelle (sport d'élite) ou institutionnelle (sport scolaire).

La plupart des individus exerçant une activité sportive informelle, le font seul ou au sein d'un groupe. Ce qu'ils attendent des installations de sport est très varié. En fait, ils recherchent surtout le jeu, la compagnie, la spontanéité, le plaisir, la détente, le défoulement, le bien-être.

Ils demandent donc avant tout des installations qui offrent des possibilités de jeu et de sport mais qui permettent également d'autres activités de loisirs et qui soient accessibles en tout temps. Le sport formel, c'est-à-dire le sport d'élite, a des exigences d'un autre type. Il se pratique la plupart du temps au sein d'une organisation. Les membres de ces groupements ont une activité sportive régulière et systématique, leur objectif est la «performance». Ils demandent donc des installations sportives appropriées à la performance, techniquement très élaborées et répondant à certaines normes bien définies; la plupart du temps, ces dernières ne sont utilisables que pour un type de sport bien précis. Le sport institutionnel (sport scolaire) n'a pas d'exigence particulière quant aux installations, si ce n'est l'accessibilité, les possibilités d'utilisation et de surveillance

Les installations de sport comme élément de l'aménagement du territoire

Les installations de sport qui constituent un élément essentiel de l'infrastructure doivent être intégrées dans l'aménagement du territoire. Autrement, les intérêts sportifs risquent de ne pas être du tout considérés ou de ne l'être que partiellement en raison des structures spatiales pré-



La piste finlandaise: une installation sportive «pour tous».

établies. Les attentes liées à l'aménagement du territoire tendent avant tout à la réalisation d'un objectif socio-politique: la mise sur pied d'installations de sport adéquates pour la fraction de la population effectivement et potentiellement sportive. Un aménagement optimal à cet égard présuppose une planification rationnelle à long terme, mais se fondant sur des données quantitatives dignes de foi. Cependant, pour apporter une solution satisfaisante à cette problématique complexe des besoins et de la planification en installations de sport, il faudrait envisager globalement tous les aspects économiques, socioculturels, pédagogiques, médicaux, juridiques, etc., faute de quoi il n'est pas possible de réaliser une planification efficace.

Des installations de sport appropriées

L'élément fondamental qui préside à la conception des installations de sport est l'aptitude de ces dernières à permettre l'exercice des sports les plus divers. Les opinions à cet égard varient probablement selon l'idée que l'on a du sport. Pour un sportif qui vise la performance, une installation ne sera appropriée que si elle correspond aux normes des fédérations de sport et si elle permet une comparaison objective des performances, indépendamment de la localisation. Par contre, une personne qui veut simplement satisfaire son besoin de mouvement, de jeu, de sport et de contact social, etc., se contentera, par exemple, d'une pelouse sans buts, sans mesures nécessairement réglementaires pour jouer au football, au volleyball ou au badminton. Les installations dont les dimensions ne conviennent pas à certains types de sport ne sont donc pas totalement inutilisables dans le futur. Elles se prêtent tout simplement mal à certaines disciplines sportives.



Des installations qui se prêtent aussi bien aux loisirs qu'au sport d'élite et au sport scolaire.

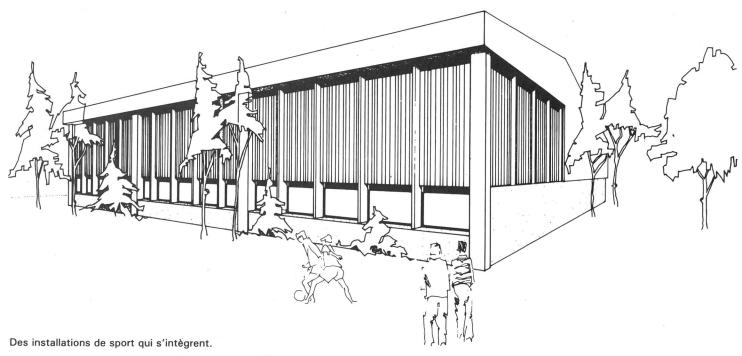
Elles conviennent cependant tout à fait au sport scolaire ou à d'autres types d'activités sportives de loisirs.

Les installations de sport sont le plus souvent utilisables de multiples façons; elles offrent à leurs différents usagers toute une gamme de possibilités d'exercer un sport, un jeu, ou d'autres activités de loisirs. C'est ainsi, par exemple, qu'une salle de gymnastique et de sport permet, selon ses dimensions, de pratiquer la gymnastique, mais aussi les jeux les plus variés sur petits terrains. De même, un terrain avec revêtement tous temps ou un autre terrain de sport gazonné présente de nombreuses possibilités d'utilisation.

Enquête sur les installations de sport

En 1975, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport a organisé, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, une enquête nationale sur les installations de sport. En voici, résumés brièvement, les résultats:

Au cours de ces dernières années, ce sont avant tout les pouvoirs publics qui ont fait de gros efforts afin de répondre à la demande accrue en installations de sport. Le résultat est à cet égard manifeste. L'effectif de la plupart des installations relevées a fortement augmenté depuis la dernière enquête nationale.



- Notre pays dispose aujourd'hui d'un éventail large et attrayant en activités de sport, de jeux et de loisirs.
- La hausse la plus forte a été enregistrée en ce qui concerne les bassins pour nageurs dans les piscines couvertes. En 1975, on en comptait environ 20 fois plus qu'en 1963. Les patinoires artificielles ont également augmenté de façon sensible.
- Les rapports de propriété renseignent sur l'importance des pouvoirs publics en ce qui concerne la construction des installations de sport: ces derniers possèdent en effet 85 pour cent de toutes les parties d'installations. Deux tiers de ces installations font cependant partie d'établissements scolaires. De plus, une partie d'installation sur trois est à la disposition des sportifs non organisés.
- Il n'est pas facile de résoudre de façon descriptive et quantitative la question des besoins en ce domaine. Il faudrait en effet tenir compte d'éléments tels que la structure de la population et son évolution, les traditions, les données culturelles, les particularités économiques (par exemple le tourisme), la situa-
- tion géographique et les conditions climatiques, les unités de référence, etc. De même, on peut se demander dans quelle mesure les installations destinées au sport d'élite et de compétition répondent aux besoins réels. On peut supposer que, selon la conception que l'on a du sport, il existe des opinions divergentes à cet égard entre l'offre existante et une partie des différents groupes d'utilisateurs, notamment ceux qui exercent une activité sportive en dehors d'un groupement organisé.
- Les résultats laissent également apparaître que l'équipement optimal en installations sportives n'est pas atteint partout. Selon le type d'installations considéré, il existe en effet des variations considérables entre les taux d'équipement régionaux. La seule exception à cet égard est représentée par les salles de gymnastique et de sport dont l'équipement peut être qualifié d'uniforme. On peut donc admettre que le retard à combler en ce qui concerne les installations de sport est plus ou moins grand selon les régions, et il faut constamment et largement en tenir compte.
- La structure économique d'une région n'exerce pas sur l'équipement l'influence escomptée. Il s'avère donc que les régions à forte population active dans le secteur primaire (agriculture et sylviculture) ou à faible revenu réel par habitant, ont en partie un équipement supérieur aux autres régions. Il convient cependant de préciser à cet égard que l'utilisation est probablement meilleure dans les régions urbaines que rurales.

La réalisation d'installations sportives implique de tenir compte des aspects résultant de la fonction centrale de l'exercice du sport au sens le plus large. Dans le domaine de l'architecture et du sport, les contraintes d'ordre fonctionnel, technique et de projection sont multiples. A cet égard, il ne faut pas seulement envisager une installation en tant que telle, mais aussi sa situation et son intégration dans un contexte local ou régional. En partant d'exigences généralement réglementées, il convient dès lors de concevoir des solutions fonctionnelles et pratiques qui tiennent compte des besoins des divers groupes d'utilisateurs.



La part de l'architecture dans les installations de sport.